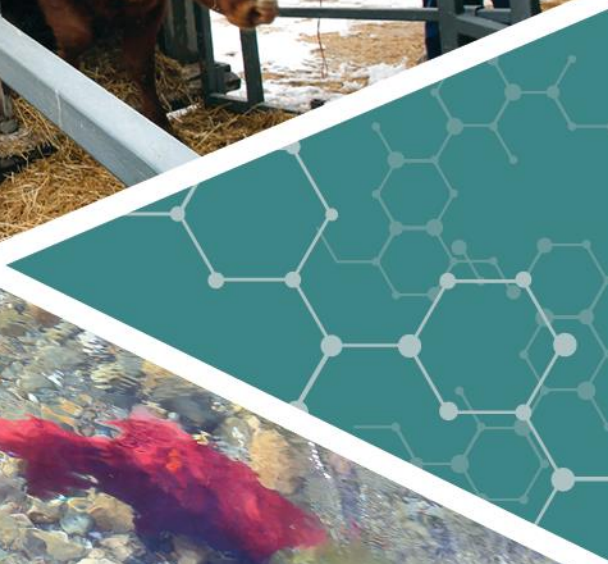




Rapport final de l'évaluation du programme sur la santé des animaux terrestres



Introduction

Objectif de l'évaluation

L'évaluation visait à déterminer si:

1. Le programme sur la santé des animaux terrestres (PSAT) était efficace;
2. Le PSAT atteignait son objectif principal, soit l'atténuation des risques pour les ressources animales du Canada.

Période d'évaluation

La période initiale d'évaluation s'est étendue du printemps 2016 à l'automne 2017. Cependant, en raison de modifications apportées aux priorités en matière d'évaluation, le projet a été interrompu pendant un an, avant de reprendre à l'hiver 2018.

Approche de l'évaluation

L'évaluation était principalement axée sur 4 points prioritaires du PSAT* :

- surveillance
- gestion des données
- préparation en cas d'urgence
- indemnisation

L'évaluation a porté sur la période 2011-2016, avec quelques mises à jour de 2017-2019.

La méthode d'évaluation est décrite à l'annexe A, alors que les risques et les stratégies d'atténuation connexes figurent à l'annexe B.

Description du PSAT

Le PSAT a 5 volets d'activité qui appuient l'objectif final, soit maintenir des ressources animales sûres et accessibles.

1. analyse et élaboration de règlements et de politiques
2. lutte contre les maladies animales et protection du bien-être des animaux
3. assurance de la conformité et de l'uniformité
4. certification, délivrance de licences et de permis, importation et exportation
5. collaboration avec les intervenants

Le modèle logique qui figure à l'annexe C présente les résultats des activités du programme et leurs extrants.

Résumé des observations et des recommandations

L'évaluation a permis de formuler 2 observations importantes.

Observation 1

Les processus proactifs du PSAT appuient le mandat de l'ACIA d'atténuation des risques liés aux ressources animales du Canada, bien qu'il soit possible d'améliorer la surveillance et l'intégration des données.

Résumé des observations et des recommandations

Recommandation 1

L'Agence devrait travailler avec tous les intervenants compétents afin d'explorer les options visant à établir une approche collaborative et durable pour l'exécution du programme de surveillance de la santé des animaux, notamment le partage des coûts ou les contributions en nature. L'Agence devrait clairement documenter les processus qu'elle utilisera pour a) mener à bien cet examen, et b) documenter les résultats, les conclusions et les prochaines étapes (le cas échéant).

Recommandation 2

L'Agence devrait mettre en œuvre un plan de gestion des données du Programme de santé des animaux terrestres pour régulièrement mettre à jour, intégrer et coordonner les systèmes utilisés dans le cadre du Programme, y compris les systèmes servant à l'échange de données, dans la mesure permise par la loi, avec des intervenants externes.

Résumé des observations et des recommandations

Observation 2

Les processus réactifs du PSAT appuient le mandat de l'ACIA d'atténuation des risques liés aux ressources animales du Canada.

Il est possible d'améliorer les points suivants:

- La description des rôles et des responsabilités liés aux nouvelles maladies;
- La gestion de l'indemnisation.

Résumé des observations et des recommandations

Recommandation 3

L'Agence devrait préciser et communiquer les rôles et responsabilités de tous les intervenants internes et externes participant à la lutte contre les maladies nouvelles et émergentes et confirmer qu'ils sont bien compris de tous.

Recommandation 4

L'Agence devrait évaluer la possibilité d'inclure des mesures de biosécurité dans les critères d'admissibilité à l'indemnisation en vertu de la *Loi sur la santé des animaux*. L'Agence devrait clairement documenter les processus qu'elle utilisera pour a) mener à bien cette évaluation de la faisabilité, et b) documenter les résultats, les conclusions et les prochaines étapes (le cas échéant).

Recommandation 5

L'Agence devrait consulter tous les intervenants pertinents en mettant la dernière main à son projet de politique sur la rémunération afin de s'assurer que la politique est pratique et appropriée. L'Agence devrait clairement documenter les processus qu'elle utilisera pour a) mener à bien ces consultations, et b) documenter les résultats, les conclusions et les prochaines étapes (le cas échéant).

Processus proactifs – premier élément probant

Régime de préparation en cas de maladies animales

Le régime de préparation en cas de maladies animales de l'ACIA comprend de nombreuses activités coordonnées d'atténuation des risques de maladies animales comme:

- l'inspection;
- la surveillance;
- la délivrance de permis;
- la collaboration avec des intervenants;
- l'établissement et la diffusion de lignes directrices.

Il s'agit d'un aspect important, car un régime exhaustif de préparation en cas de maladies animales est à la base de l'atténuation des risques liés aux ressources animales du Canada.

Processus proactifs – deuxième élément probant

Surveillance durable

Les facteurs contribuant à l'augmentation des maladies nouvelles et émergentes sont: les changements climatiques, la mondialisation, la modernisation des pratiques agricoles et l'utilisation inappropriée d'antimicrobiens.

Il existe une certaine collaboration entre le gouvernement et l'industrie relativement à la surveillance, mais la surveillance des maladies à déclaration obligatoire est principalement financée par l'ACIA.

Il faut améliorer la collaboration en matière de surveillance afin de maintenir la capacité de surveiller les menaces de plus en plus fréquentes que posent les nouvelles maladies.

Processus proactifs – troisième élément probant

Coordination et intégration des systèmes de données

Le PSAT utilise de nombreux systèmes de données pour l'inspection, l'application de la loi, la gestion des urgences, les importations, les exportations, les analyses en laboratoire et l'établissement de rapports.

Certains de ces systèmes doivent être mis à jour, alors que d'autres utilisent des plateformes différentes qui ne communiquent pas avec celles des autres systèmes.

L'absence de coordination et d'intégration des données recueillies entraîne des problèmes sur le plan de la qualité des données, lesquels nuisent à la capacité d'accéder facilement et en temps opportun aux données.

Processus réactifs – premier élément probant

Préparation et intervention en cas d'urgence

Une vérification interne de 2018 de la gestion des urgences prévue par le mandat de l'ACIA a révélé que le manuel du Système de commandement des interventions (SCI) et les documents connexes décrivaient les rôles et les responsabilités incombant aux intervenants de l'ACIA, de l'industrie et des gouvernements provinciaux. Toutefois, les documents n'étaient pas mis à jour sur une base régulière. Un tel manque de clarté pourrait nuire aux interventions d'urgence en temps opportun.

L'ACIA s'affaire à clarifier les rôles et les responsabilités relativement aux nouvelles maladies.

Processus réactifs – deuxième élément probant

Préparation et intervention en cas d'urgence (suite)

Les plans de préparation et d'intervention en cas d'urgence de l'ACIA sont complets et sont conformes à la *Loi sur la gestion des urgences* du gouvernement fédéral ainsi qu'aux lignes directrices qui s'y rattachent.

Le bureau des finances de l'ACIA a confirmé une réserve annuelle de 5,8 millions de dollars, qui a été dépassée seulement une fois entre 2011 et 2016.

L'ACIA collabore avec des groupes d'intervenants à l'élaboration de normes, de procédures et de pratiques nationales afin de transmettre l'information et de faire connaître les principes relativement aux interventions en cas d'urgence.

Processus réactifs – troisième élément probant

Indemnisation

Habituellement, les producteurs déclarent les cas de maladies, mais l'ACIA n'a établi aucune politique relativement à l'indemnisation, et il n'existe pas suffisamment de directives pour l'évaluation des niveaux d'indemnisation.

Une politique est nécessaire pour fournir de l'information, une orientation et des lignes directrices uniformes sur le programme au personnel de l'ACIA, aux gouvernements fédéral et provinciaux ainsi qu'à l'industrie.

Un tel manque de clarté pourrait nuire aux interventions d'urgence en temps opportun.

Processus réactifs – quatrième élément probant

Indemnisation

Des normes de biosécurité sont nécessaires pour assurer une protection uniforme contre la propagation des maladies. Lorsqu'elles sont liées aux versements d'indemnités, ces normes peuvent confirmer les avantages publics-privés qu'elles représentent.

L'indemnisation n'est liée à des normes de biosécurité dans aucun secteur de l'industrie.

Conclusion

L'évaluation a permis de conclure que les processus du PSAT appuient le mandat de l'ACIA consistant à atténuer les risques liés aux ressources animales du Canada.

Il existe des possibilités d'amélioration dans les domaines de la surveillance, de la gestion des données, des rôles et des responsabilités liés aux nouvelles maladies, et des critères d'admissibilité à l'indemnisation.

Annexe A : méthode d'évaluation

L'évaluation visait à examiner l'efficacité du PSAT par :

- l'examen des documents et des données des systèmes d'information pertinents
- l'établissement de documents de travail et de rapports sommaires sur certains sujets, comme l'indemnisation, les rôles et les responsabilités des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les programmes sur la santé des animaux d'autres pays, et les systèmes de données de l'ACIA
- la réalisation d'entrevues auprès de 55 responsables de programme et de 23 intervenants d'autres organisations fédérales, de gouvernements provinciaux et de l'industrie

Annexe B : Évaluation des risques et stratégies d'atténuation

Risques	Stratégies d'atténuation
Le retard de l'évaluation peut limiter la pertinence des constatations	La portée de l'évaluation a été réduite à quelques éléments clés du programme sur la santé des animaux terrestres, et les responsables du programme ont reçu des observations préliminaires aux fins de vérification de la pertinence continue des constatations et des conclusions.
Transformation de l'Agence	Le programme de transformation de l'ACIA a été pris en considération tout au long de l'évaluation, et on a mis davantage l'accent sur les éléments qui devaient demeurer les mêmes et sur les leçons apprises qui pouvaient s'appliquer aux éléments en transformation. Les leçons apprises ont été communiquées aux gestionnaires du programme tout au long de l'évaluation.
Représentativité des personnes interrogées	L'évaluation a été réalisée auprès d'un échantillon choisi à dessein. En effet, les personnes interrogées n'ont pas été sélectionnées de façon aléatoire, mais plutôt en fonction de leur expertise. De plus, les représentants de l'industrie provenaient d'associations et représentaient donc des secteurs dans leur ensemble plutôt que des entreprises ou des producteurs individuels.

Annexe C : Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses (comprend le Programme de santé des animaux terrestres et les aliments pour animaux)

